Ansell Healthcare Europe N.V.
Riverside Business Park | Block J | Tel. 32 (0)2-528 74 00
Boulevard International 55 | B-1070 Brussels | Fax 32 (0)2-528 74 01

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Category III

Le fabricant, établi dans la Communauté Européenne:

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS

certifie que l'Équipement de Protection Individuel (ÉPI) mentionné ci-dessous:

Crusader Flex® 42-474



est en conformité avec les stipulations de la Directive 89/686/EEC et avec les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN388: 2003 & EN407: 2004, et est identique à l'EPI qui fait l'objet de l'attestation d'examen CE de Type numéro 3206267 délivré par le laboratoire notifié:

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

est soumis à la procédure stipulée dans l'article 11 point A de la Directive 89/686/EEC à savoir la procédure de système de garantie de qualité CE décrité par les articles R. 4313-57 à R. 4313-61 du code de travail sous contrôle de l'organisme habilité :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

lundi 22 mai 2017
Alison Arnot-Bradshaw
Senior Director – EMEA/APAC Regulatory Affairs
Ansell

DOMINIQUE DUSSCHER SAS

EN388: 2016 - voir page suivante

Ansell Healthcare Europe N.V.
Riverside Business Park | Block J | Tel. 32 (0)2-528 74 00
Boulevard International 55 | B-1070 Brussels | Fax 32 (0)2-528 74 01

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Category III

Le fabricant, établi dans la Communauté Européenne:

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS

certifie que l'Équipement de Protection Individuel (ÉPI) mentionné ci-dessous:

Crusader Flex® 42-474



est en conformité avec les stipulations de la Directive 89/686/EEC et avec les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN388: 2016 & EN407: 2004, et est identique à l'EPI qui fait l'objet de l'attestation d'examen CE de Type numéro 032/2016/1268 délivré par le laboratoire notifié:

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

est soumis à la procédure stipulée dans l'article 11 point A de la Directive 89/686/EEC à savoir la procédure de système de garantie de qualité CE décrité par les articles R. 4313-57 à R. 4313-61 du code de travail sous contrôle de l'organisme habilité :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

lundi 22 mai 2017
Alison Arnot-Bradshaw
Senior Director – EMEA/APAC Regulatory Affairs
Ansell

DOMINIQUE DUSSCHER SAS